



0905796902

DATE DEPOT : 2009-07-08

NUMERO DE DEPOT : 57969

N° GESTION : 2009B13052

N° SIREN :

DENOMINATION : A.S.P-ABOVE SELECT PARIS

ADRESSE : 19 rue du Quatre Septembre 75002 PARIS

DATE D'ACTE : 2009/06/24

TYPE D'ACTE : ACTE

NATURE D'ACTE : NOMINATION DE PRESIDENT

A.S.P.
Above Select Paris

Société par actions simplifiée au capital de 100 €
Siège social : Paris (75002) 19, rue du Quatre-Septembre
Société en voie de formation

Décisions de l'associé unique

A l'issue de la signature des statuts

LE SOUSSIGNÉ :

- **Monsieur Peter Nigel OUTTEN**

né le 04 février 1948 à Londres (Grande Bretagne), de nationalité britannique,
célibataire, demeurant à Gowen, Pays de Galles (Royaume Uni) 36 Cefn Celyn,

Agissant en qualité de seul et unique associé de la société par actions simplifiée qu'il a constituée par acte sous seing privé en date à Paris de ce jour, dénommée « A.S.P. Above Select Paris », au capital de CENT euros (100 €) et dont le siège est fixé à Paris (75002) 19 rue du Quatre-Septembre,

a pris les décisions suivantes :

NOMINATION ET POUVOIRS DU PRESIDENT

L'associé unique nomme aux fonctions de Président de la Société, pour une durée indéterminée :

Monsieur Peter Nigel OUTTEN

né le 04 février 1948 à Londres (Grande Bretagne), de nationalité britannique,
célibataire, demeurant à Gowen, Pays de Galles (Royaume Uni) 36 Cefn Celyn.

Monsieur Peter Nigel OUTTEN assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société. Il la représentera dans ses rapports avec les tiers. Il est investi, dans les limites légales et statutaires, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société.

Monsieur Peter Nigel OUTTEN déclare accepter les fonctions de Président de la Société « A.S.P. – Above Select Paris » qui lui sont ainsi confiées.

RETRAIT DES FONDS

Monsieur Peter Nigel OUTTEN, Président, est autorisé à retirer, après l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés, des caisses de la banque où elle a été déposée à l'occasion de la constitution de la Société, la somme de CENT euros (100 €) représentant la libération de la totalité du capital social, et à verser à qui il appartiendra les frais et honoraires afférents à la constitution de la Société « A.S.P. – Above Select Paris » ; aux effets ci-dessus, signer toutes pièces, quittances et décharges et, plus généralement, faire ce qui sera nécessaire.

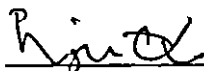
FORMALITES DE PUBLICITE – IMMATRICULATION

Les Associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra, nécessaires pour parvenir à l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.

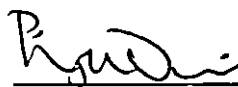
Fait à Paris, le 24 juin 2009, ,

De tout ce qui précède, le présent acte a été signé par les Associés et le Président de la Société
pour acceptation des fonctions

L'ASSOCIE UNIQUE


Peter Nigel OUTTEN

Bon Pour acceptation des Fonctions de Président


Peter Nigel OUTTEN

*Signature précédée de la mention manuscrite :
« Bon pour acceptation des fonctions de Président »*